



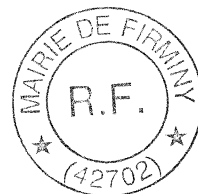
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200958-20260203-DCM_20260203_24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2026

Publication : 05/02/2026



COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_24
Référence Nomenclature n°8.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Relations citoyennes et attractivité territoriale
Service en charge : Animation sociale et Politique de la Ville

OBJET : Convention pour l'organisation d'une action éducative entre la Ville de Firminy - Centre d'Animation de Firminy Vert et le collège « Les Bruneaux »

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu le projet de convention entre la Ville de Firminy - Centre d'Animation de Firminy Vert et le collège « Les Bruneaux ».

Considérant l'intérêt manifeste qui s'attache, pour la collectivité, à établir avec le collège des Bruneaux un partenariat éducatif structuré, durable et formalisé

Considérant le cadre réglementaire applicable aux interventions de personnels extérieurs au sein des établissements scolaires, et la nécessité d'en garantir le respect

Considérant l'importance, au bénéfice des jeunes du territoire, de soutenir des démarches éducatives co-construites, collectives et clairement identifiées sur le secteur de Firminy et plus particulièrement sur le secteur de Firminy Vert

Considérant qu'il convient de renforcer la lisibilité et l'identification du Centre d'Animation de Firminy Vert auprès des jeunes publics et de leurs familles

Considérant que le collège des Bruneaux constitue un espace de référence, fréquenté et repéré par les jeunes des quartiers de Firminy Vert, de Sous-Paulat et de Chazeau

Considérant que l'instauration de permanences éducatives de proximité, un jeudi sur deux, structurées autour de supports ludo-pédagogiques (jeux de société, notamment coopératifs), constitue un levier d'éducation informelle favorisant l'accrochage du public jeune dans un cadre sécurisant et régulé, et contribuant au développement de compétences psychosociales essentielles (communication, coopération, respect des règles, prise de décision, résolution de problèmes, régulation émotionnelle), au service du vivre-ensemble et de l'autonomie

Vu le projet de convention de partenariat annexé à la présente délibération ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le projet de convention de partenariat entre le collège des Bruneaux et la Ville de Firminy - Centre d'Animation de Firminy Vert- pour l'intervention de l'équipe jeunesse au sein de l'établissement tel que rapporté en annexe.
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_24
Référence Nomenclature n°8.5

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre le collège des Bruneaux et la ville de Firminy-Centre d'animation de Firminy Vert- pour la mise en œuvre de la convention de partenariat telle que rapportée en annexe,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 3 Février 2026

La Secrétaire de Séance,


Leslie DREVET


Le Maire,
R.F.
Julien LUYA

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du ...05/02/26....
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAIDI





COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_24
Référence Nomenclature n°8.5

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 3 FEVRIER 2026

Convention pour l'organisation d'une action éducative entre la Ville de Firminy - Centre d'Animation de Firminy Vert et le collège « Les Bruneaux »

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 27 Janvier 2026, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 3 Février 2026 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLLOT Laëtitia, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc (à partir de 18 h 13), Mme DREVET Leslie, M. CHANUT Robert, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel (jusqu'à 21 h), Mme BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude, M. PETIT Marc (à partir de 18 h 04), Mme PERRON Julie, M. MENDES José, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS : M. CELLE Denis à Mme MOUNIER Béatrice, M. MAZARI Nabil à M. LUYA Julien, Mme COLOMBET Lyla à Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. ZEDDA Marc à M. MADO Patrick, M. VALLER Daniel à M. ROBERT Loïc (à partir de 21 h), Mme FILLOUX Tiffanie à Mme GUILLLOT Laëtitia, Mme PORTAILLER Chantal à Mme MAISONNEUVE Marie, Mme GIBERNON Danielle à M. PETIT Marc.

SECRETAIRE DE SEANCE : Leslie DREVET.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	26
Nombre de pouvoirs :	7
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33